



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 2 juin 2020

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions de la loi

- sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du Conseil communal du 23.06.2014,

la Municipalité a l'avantage de vous présenter le rapport sur la gestion de la commune de Montilliez concernant l'année 2019.

Index du rapport de gestion :

Chapitre	Titre de chapitre	Pages
0	Organisation de la commune	1 - 5
1	Administration générale	5 - 8
2	Finances	8 - 12
3	Domaines et bâtiments	12 - 15
4	Travaux	15 - 18
5	Instruction publique et cultes	18 - 19
6	Police	19 - 21
7	Sécurité sociale	21 - 26
8	Services industriels	26 - 27
9	Conclusion	27 - 28

0 Organisation de la commune

Organisation dès le 01.07.2019

Présidence

Vice-présidence

Secrétaire

Scrutateurs

Scrutateurs suppléants

0.1 Conseil communal

Bureau du Conseil Communal

Menétrey Nicolas

Barde Cédric

Pittet Laureen

Dutoit Alain, Gerbex Raphaël

Styger Jeanne, Geinoz Jean-Claude

**Conseillers communaux :**

AUBERT David
 AUSONI Fabrice
 BARDE Cédric
 BERNEY Jean-Marc
 BOVARD Luc
 CAMPANA Gerardo
 CHAMBETTAZ Valérie
 CURCHOD Kevin
 DESONT Olivier
 DUPRAZ Jean- Philippe
 DUTOIT Alain
 ETHENOZ Philippe
 GEINOZ Jean-Claude
 GERBEX Raphaël
 GINDROZ David
 GINDROZ Florian
 GRAF Christian
 GYSIN Eric
 HIRSCHI Sébastien
 JATON Gisèle
 JATON Patrick
 KUNZI Thierry
 LONGCHAMP Cédric

MEIGE Pierrette
 MENETREY Alain
 MENETREY Nicolas
 MERMOUD Alexandre
 MERMOUD Brigitte
 MERMOUD Claude
 MERMOUD Nicolas
 MERMOUD Pascale
 PICARD Sandrine
 PIGUET Jacques
 ROSSIER Gilles
 SLADE Yan
 STYGER Jeanne
 SUTER Marc
 TSCHUDIN Thomas
 WAEBER Mical
 WATERLOT Jean-Louis

Suppléants :

MERMOUD Fabrice
LOERTSCHER Martine

Commissions permanentes:**Gestion - Finances**

AUBERT David
 BERNEY Jean-Marc
 HIRSCHI Sébastien
 ETHENOZ Philippe
 TSCHUDIN Thomas
 SLADE Yan *Suppléant*

Commissions thématiques :**Urbanisme**

BOVARD Luc
 CAMPANA Gerardo
 DESPONT Olivier
 GYSIN Eric
 SUTER Marc
 GINDROZ David *Suppléant*

Infrastructures

GEINOZ J.- Claude
 MEIGE Pierrette
 MERMOUD Nicolas
 ROSSIER Gilles
 STYGER Jeanne
Suppléante

Recours

KUNZI Thierry
 PICARD Sandrine
 GINDROZ David

Délégués aux associations intercommunales :**Epuration des eaux usées de la région
Coruz-Menthue (AECM)**

MERMOUD Alexandre
 MERMOUD Claude
 PIGUET Jacques
 CURCHOD Kevin
ROSSIER Gilles Suppléant

**Association scolaire intercommunale région
d'Echallens et environs (ASIRE)**

GYSIN Eric
 CAMPANA Gerardo
PIGUET Jacques Suppléant

STEP d'Echallens

MERMOUD Alexandre
PIGUET Jacques Suppléant

Région du Gros-de-Vaud

MERMOUD Brigitte

**Association intercommunale pour l'aménée
d'eau d'Echallens et environs (AIAE)**

MERMOUD Pascale
 JATON Patrick
MERMOUD Nicolas Suppléant

**Association intercommunale des
Eaux du Haut Jorat (AIEHJ)**

MERMOUD Alexandre
CURCHOD Kevin Suppléant

Groupement forestier de la Menthue

CURCHOD Kevin

PIGUET Jacques Suppléant



0.2 Municipalité

Présidence
Vice-présidence

Organisation

Gilliéron Jean-Claude
Leuba Daniel

Dicastères



Gilliéron Jean-Claude

Administration générale
Aménagement du territoire
Bâtiments

Syndic

Personnel
Police des constructions
Urbanisme



Leuba Daniel

Chemins et
Collecteurs des champs
Communication
Cultes
Ecoles

Vice-Syndic

Finances
Informatique
Routes
Transports publics



Gaudard Xavier

Cimetières
Déchets
Environnement

Municipal

Pâturage
Terrains



Gay-Crosier Thierry

Affaires militaires
Affaires sociales
Parcs et promenades
Passeports-vacances
Places de jeux

Municipal

PCi
Police
Santé
SDIS



Guizzetti François

Chemins forestiers
Cours d'eau
Eau
Eclairage public
Epuración

Municipal

Forêts
Gaz
SI
Télé réseau



0.3 Administration

Organisation

Secrétaire municipale	Pahud Monique	greffe municipal
Secrétaire municipale adjointe et préposée au CH adjointe	Reinhard Catherine	greffe municipal + CH
Archiviste	Berney Laurence	greffe municipal
Préposée au CH	Curchod Véronique	contrôle des habitants et étrangers
Boursier	Pillonel Pascal	bourse communale

Greffe municipal

- Secrétariat de la Municipalité et du Syndic
- Autorisation de manifestation, loterie, loto
- Permis temporaire pour vente d'alcool
- Location des salles communales et refuge
- Permis de fouille
- Vente des cartes journalières CFF
- Columbarium, cimetière
- Votations, élections

Bureau du contrôle des habitants et des étrangers

- Enregistrement des arrivées et des départs
- Bureau des étrangers
- Renseignements aux administrations publiques
- Attestations de domicile
- Déclarations de vie
- Naturalisations
- Statistiques diverses
- Passeport-vacances
- Vente des cartes journalières CFF
- Vente des sacs poubelles taxés

Bourse communale

- Tenue de la comptabilité générale
- Elaboration du budget et des comptes communaux
- Elaboration de plans de financements et d'investissements
- Gestion des salaires
- Relations avec les services du canton, la Préfecture, la commission de gestion
- Service du contentieux
- Gestion du portefeuille des assurances (choses, dégâts d'eau, véhicules, personnel)
- Facturation des taxes communales (eau, épuration, déchets, etc.)
- Facturation de certains impôts (chiens, impôt foncier, successions et donations, etc.)
- Location des cases de congélateurs
- Arrêté d'imposition.

0.4 Employés communaux permanents

- M. Guy Blaser est arrivé à la retraite au mois de juin 2019, après 27 années de service, dès 1992 à la commune de Poliez-le-Grand, puis dès 2011 à la commune de Montilliez.
- M. Alain Longchamp, employé dès 2015, a demandé le 19.12.2019 la résiliation de son contrat de travail pour le 31.03.2020.
- M. Florian Gindroz est engagé comme employé en avril 2019 et nous signifie, le 18.12.2019, la résiliation de son contrat de travail pour le 31.03.2020.



Les tâches principales de nos agents d'exploitation polyvalents sont les suivantes :

- Entretien et déneigement des routes, chemins et trottoirs
- Entretien des espaces verts, parcs et promenades
- Entretien des bâtiments, accessoirement travaux de conciergerie
- Entretien du matériel, des machines et véhicules
- Entretien des forêts
- Surveillance de la STAP de Sugnens
- Surveillance de la déchèterie.

1 Administration générale

1.1 Conseil communal

En 2019, le Conseil communal ne s'est réuni qu'à trois reprises : les 24 juin, 7 octobre et 9 décembre. Lors de ces séances, les 7 préavis relatifs aux sujets ci-dessous ont été traités :

- PM 25 Comptes communaux 2018
- PM 26 Modification de l'éclairage public à Poliez-le-Grand - étape 2
- PM 27 Travaux d'assainissement thermique au Temple de Dommartin
- PM 28 Création d'un chemin d'accès au Pâturage de Sugnens
- PM 29 Réfection intégrale de la place inférieure de la grande salle de Poliez-le-Grand
- PM 30 Arrêté d'imposition 2020
- PM 31 Budget 2020

Seul le PM 29 concernant la place de la grande salle de Poliez-le-Grand s'est vu refuser par le législatif. Les autres préavis ont été acceptés.

1.2 Municipalité

La Municipalité s'est réunie 49 fois en 2019 et a traité environ 1400-1500 points. Les engagements suivants sont assurés par les membres de l'exécutif, lesquels conduisent simultanément la gestion de leur dicastère et participent aux séances collégiales de l'exécutif :

- | | |
|------------------------------|---|
| Gilliéron Jean-Claude | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Membre du comité de la région du Gros-de-Vaud ; ➤ Président de la commission sports et jeunesse ; ➤ Membre du comité JUTAVAQ représentant l'ARGDV. |
| Leuba Daniel | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Président du Codir de l'ASIRE ; ➤ Délégué municipal à l'EERV ; ➤ Délégué municipal à la paroisse catholique de Bottens, sous le vocable de Saint Etienne. |
| Guizzetti François | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Président du groupement forestier de la Menthue ; ➤ Membre du comité directeur de l'AIEHJ ; ➤ Membre du comité directeur de l'AIAE ; ➤ Membre du comité directeur de l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ; ➤ Délégué municipal pour la STEP d'Echallens ; ➤ Délégué municipal pour le chemin des Blés ; ➤ Délégué municipal pour le four à pain de Poliez-le-Grand ; ➤ Délégué municipal pour l'association de la Maison du Blé et du Pain à Echallens ➤ Délégué à la commission territoriale du PNP Jorat ; |



- Délégué pour le groupement forestier à la Fédération des Triages ;
- Membre au comité de l'union forestière de Peyres-Possens ;
- Délégué municipal pour le comblement du pâturage de Fey-Montilliez ;
- Délégué municipal pour l'association Jorat une terre à vivre au quotidien ;
- Membre du comité de pilotage de la régionalisation des STEP ;
- Membre du comité technique de la régionalisation des STEP.

Gaudard Xavier

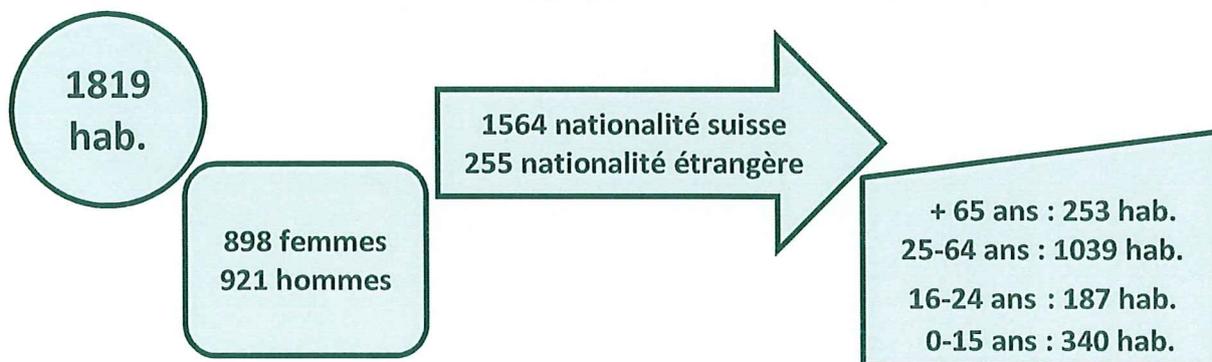
- Délégué municipal à l'ASIRE ;
- Délégué municipal à VALORSA ;
- Délégué à l'AIEHJ ;
- Délégué municipal à la PCi Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal au SDIS Gros-de-Vaud.

Gay-Crosier Thierry

- Membre du Codir de la PCi Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'ARASPE ;
- Délégué municipal à l'EFAJE ;
- Membre du Codir du SDIS Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'Association de communes pour la caravane dentaire scolaire ;
- Délégué municipal à l'Association de communes pour la Ludothèque ;
- Délégué municipal à l'Association pour un local des Jeunes La Caza ;
- Délégué municipal au Conseil de la BRE ;
- Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
- Délégué municipal à l'Association du Réseau Santé de la région lausannoise.
- Délégué municipal à l'AIAE ;
- Délégué à l'AG du groupement forestier de la Menthue.

1.3 Administration

Le point de la situation au **Contrôle des Habitants** de Montilliez au 31.12.2019, c'est :



Pendant l'année 2019, 186 personnes sont arrivées et 182 personnes ont quitté la commune. Montilliez a accueilli 18 naissances et compté 5 décès.

A noter que le personnel suit régulièrement des cours de perfectionnement, tant pour les employés de voirie que pour le personnel administratif.



Les dossiers de la **police des constructions** sont toujours impactés par l'établissement d'une zone réservée sur l'ensemble de nos quatre villages. Le règlement de la zone réservée bloque toute nouvelle construction d'habitation dans la zone à bâtir, mais permet la transformation de bâtiments existants avec la création de quatre logements supplémentaires dans le cube existant.

Les dossiers sont parfois complexes, tel celui du chalet du pâturage de Sugnens, sur la parcelle communale no 3403 ; nous avons déposé au canton une demande préalable pour le réaménagement de l'appartement insalubre et la création d'une buvette d'alpage. Le SDT (service du territoire) nous informe que l'utilisation d'une partie du chalet d'alpage à des fins de buvette sera liée à des conditions très strictes. La division HZB (hors zone à bâtir) avise que sur cette même parcelle, l'aménagement d'un terrain de beach volley n'a fait l'objet d'aucune autorisation du canton et demande le démontage de cette construction illicite et la remise en herbe de cette parcelle.

Le 11 mars 2019, la Municipalité délivre un permis de construire pour un projet privé sis en zone agricole à Poliez-le-Grand, autorisant la construction d'une centrale de production de biogaz. Ce projet, contesté par la population locale notamment par une pétition contestant l'emplacement de la centrale, nous occupera tout au long de l'année 2019.

Douze enquêtes publiques ont été publiées en 2019, de même que douze autorisations municipales ont été délivrées pour des réalisations de minime importance, ainsi que six autorisations pour la pose d'installations solaires sur toitures.

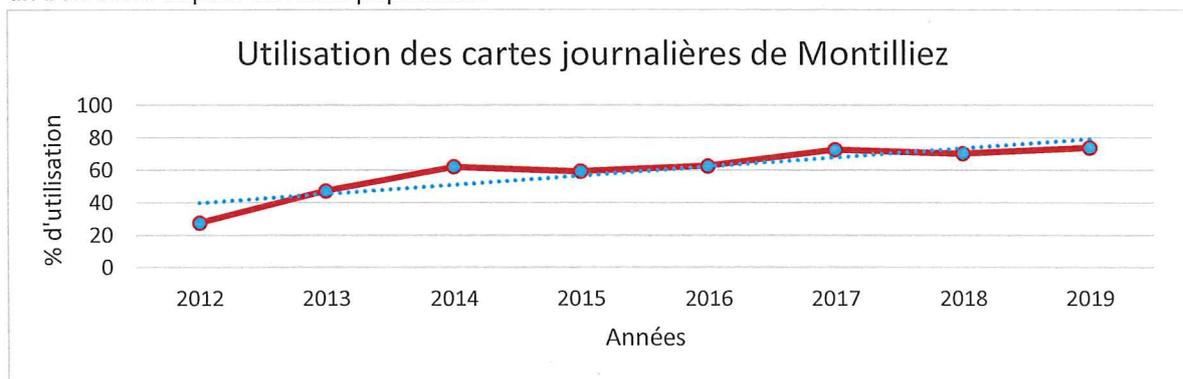
L'exécutif est sollicité à maintes reprises tout au long de l'année afin de participer à des **manifestations** sportives, culturelles ou autres. Dans la mesure du possible il est répondu aux invitations et convocations par la présence d'une délégation ou d'un délégué municipal.

De son côté, en 2019 la Municipalité a organisé et collaboré à différentes rencontres et manifestations à Montilliez :

- le 16 janvier à Sugnens : souper fondue des employés des 4 villages de Montilliez ;
- le 24 janvier à Poliez-le-Grand : les aînés ont partagé le repas annuel en musique ;
- le 1^{er} août à Sugnens organisé par les Bricelets : fête nationale avec apéro, repas et feu d'artifices ;
- le 30 novembre : mise de bois ;
- le 11 décembre : la fenêtre de l'Avent et vente des sapins de Noël au local de voirie à Poliez-le-Grand.

1.4 Transports publics

Nous avons constaté en 2018, pour la première fois depuis la mise à disposition des cartes journalières, une légère diminution de leur utilisation (- 2.46 %) ; cependant en 2019 il est constaté une augmentation de 3.51 % par rapport à 2018. Cette utilisation est la plus forte depuis 2012 et nous pouvons nous réjouir que la mise à disposition de nos deux abonnements généraux sous forme de cartes journalières trouve un bon écho auprès de notre population.





1.5 Communications

Deux éditions de notre journal d'information communal « Le Quart d'Heure de Montilliez » ont été distribuées courant 2019.

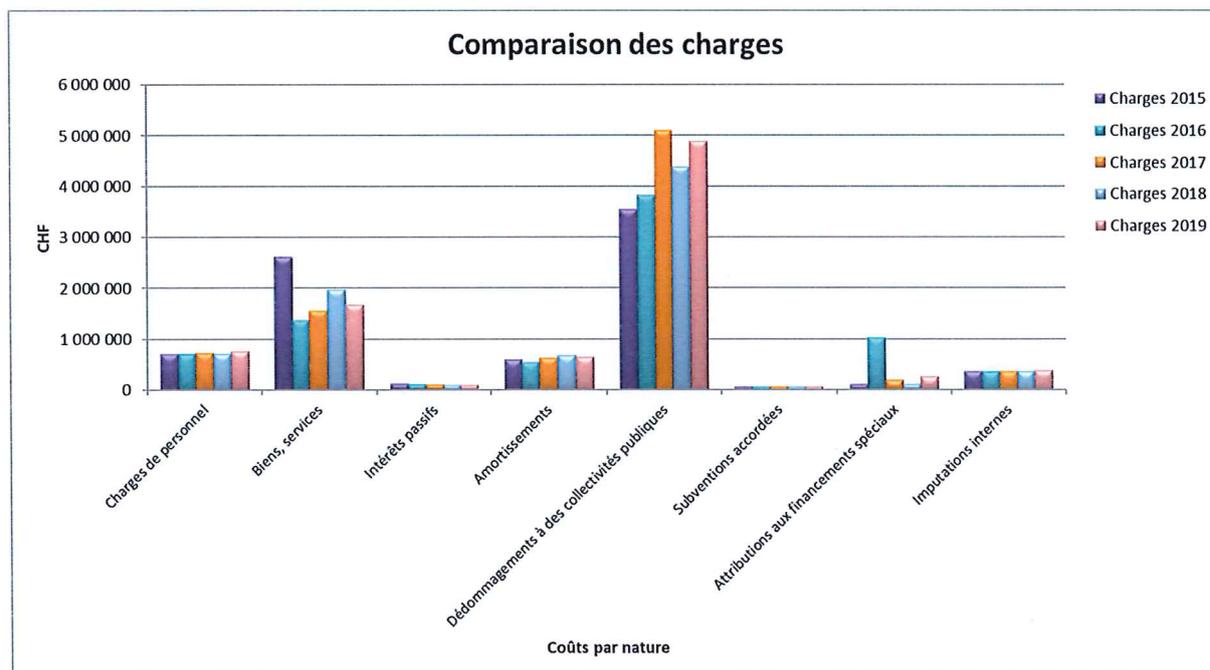
2 Finances

2.1 Synthèse de nos charges

En comparaison à 2018, l'exercice 2019 se solde par une augmentation de charges de CHF 386'672.69 générée principalement par une diminution des biens et services et une augmentation des dédommagements aux collectivités publiques, ainsi qu'aux attributions aux financements spéciaux.

Les différences principales se retrouvent dans les positions :

- > « Biens, services » avec une diminution de CHF 299'946.30 engendrée, notamment, par des coûts de travaux moindres que planifiés au niveau de la réfection des routes de Moudon et Sugnens à Poliez-le-Grand.
- > « Dédommagements à des collectivités publiques » puisque nous avons une augmentation CHF 511'834.40 liée aux investissements financés par notre budget et ayant une incidence sur le système péréquatif.



Légende : Histogramme de la comparaison des charges 2012-2019

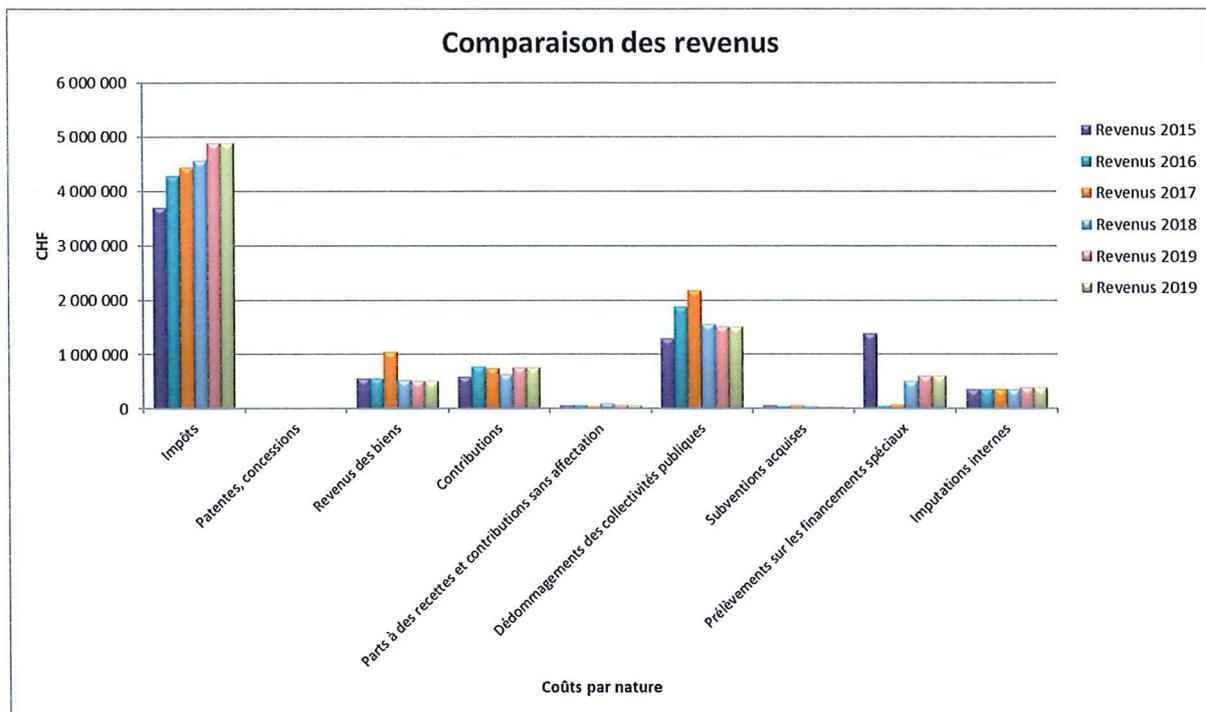
2.2 Synthèse de nos revenus

L'exercice 2019 se solde avec une augmentation de 7.09 % sur les impôts de manière générale. Les dédommagements des collectivités publiques sont en diminution de 2.9 % ; cependant ceci est normal puisque lié au système péréquatif directement impacté par nos investissements, lesquels sont en diminution par rapport à 2018.



Les principales différences se retrouvent dans les positions :

- « Impôts » avec une augmentation de CHF 323'016.- soutenant ainsi les prévisions et la stratégie de la Municipalité par rapport aux deux derniers exercices qui étaient justes, à savoir une prudence de prise en compte de revenus supplémentaires.
- « Contribution » en augmentation de CHF 116'890.29 en partie grâce aux taxes de raccordement.



Légende : Histogramme de la comparaison des revenus 2012-2019

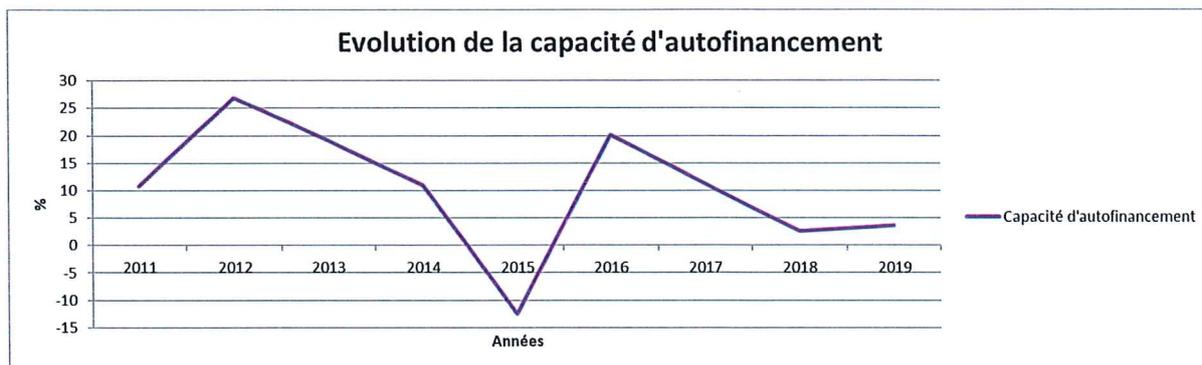
2.3 Compte de fonctionnement

Avec un budget 2019 prévoyant un excédent de charges de CHF 347'362.00 et un exercice sous revu bouclant finalement avec un excédent de charges de CHF 18'123.06, nous sommes satisfaits du résultat obtenu et de la gestion permanente des deniers publics.

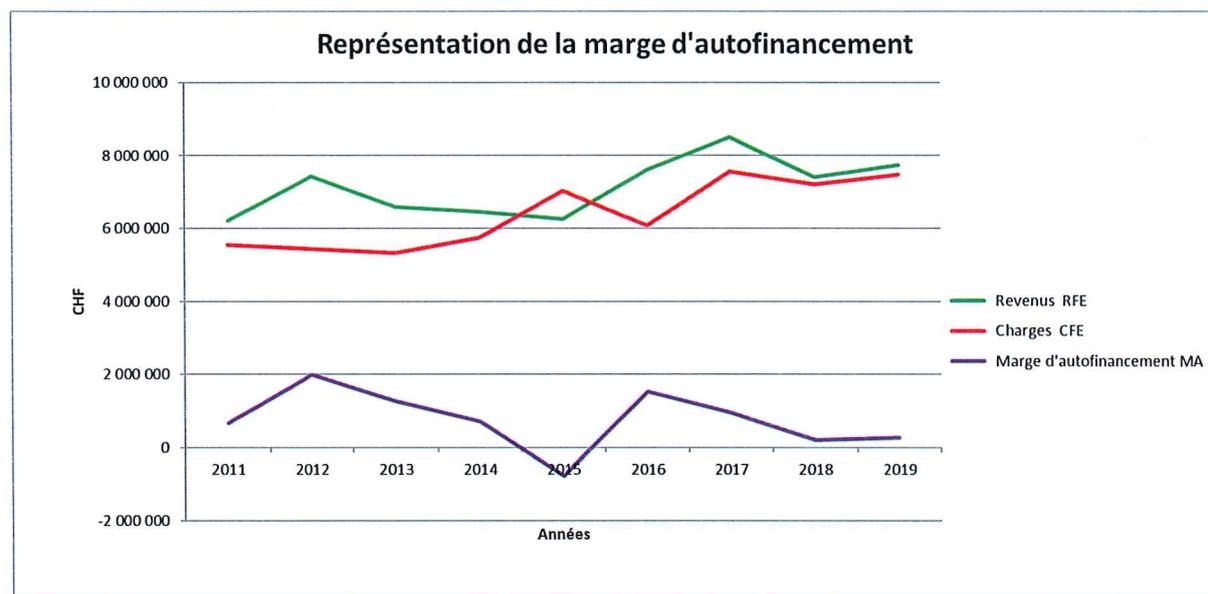
Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

L'exercice 2019 nous a permis d'effectuer, grâce à notre cash-flow, des investissements en évitant au maximum de recourir à l'emprunt. Avec des charges de fonctionnement et des revenus de fonctionnement épurés en augmentation, l'impact sur la marge d'autofinancement s'en ressent puisque cette dernière s'établit à CHF 276'901.-, soit une capacité d'autofinancement à 3.58 %, en amélioration de 0.98 % par rapport à 2018.

Malgré cette capacité d'autofinancement considérée comme « faible », la Municipalité tient à rappeler que cette situation est voulue et maîtrisée.



Légende : Evolution 2011-2019 de la capacité d'autofinancement en %



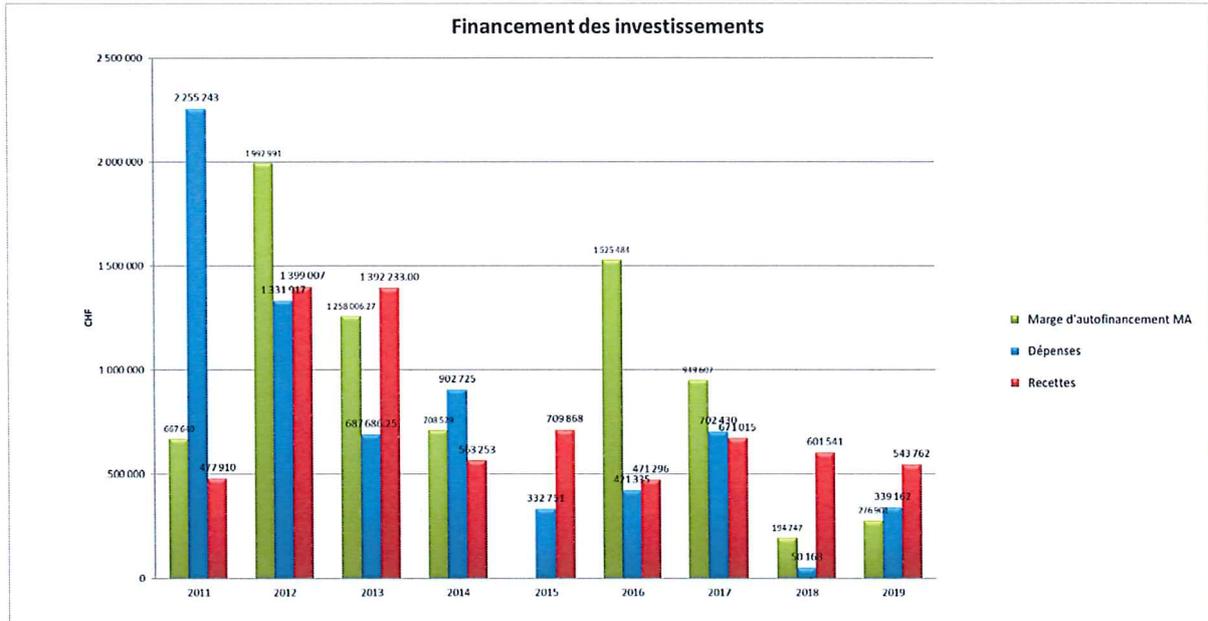
Légende : Evolution 2011-2019 de la marge d'autofinancement en lien avec les revenus et charges épurés

La qualité de la capacité d'autofinancement est répartie ainsi :

0 % - 10 % : Faible	10 % - 20 % : Moyen	20 % et plus : Bon
---------------------	---------------------	--------------------

2.4 Investissements

2019 a été une année avec très peu d'investissements effectués au travers de préavis ; cependant, nous avons consenti, avec l'accord du Conseil communal, à des investissements assurés, en grande partie, par le budget courant.

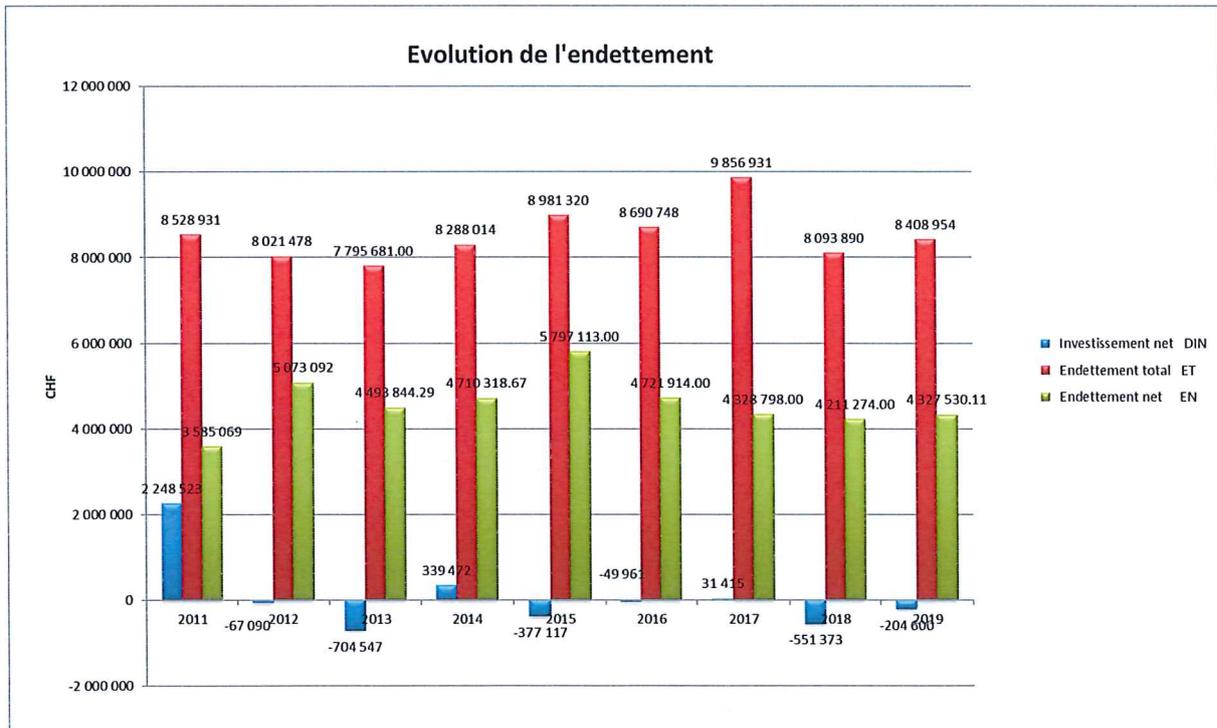


Légende : Evolution 2011-2019 du financement des investissements

2.5 Endettement

L'exercice 2019 accuse un excédent de charges de CHF 18'123.06, ce qui n'a pas permis d'effectuer d'amortissements extraordinaires. Cependant, nous constatons avec satisfaction que grâce à la gestion rigoureuse de nos finances, nous avons pu effectuer des travaux lourds.

Après 3 années d'abaissement de la dette nette, nous constatons une augmentation de 2.76 % de notre endettement net. Ce dernier s'élève à CHF 4'327'530.11.



Légende : Evolution 2011-2019 de l'évolution de l'endettement



2.6 Amortissements et réserves

Au vu de l'exercice 2019 et du retour péréquatif ces prochaines années, aucun amortissement extraordinaire n'a été possible.

Attributions consenties

Attributions aux fonds de réserves et de renouvellement	CHF 131'426.00
Attributions aux fonds spécifiques	CHF 118'983.54
Excédent de charges total exercice 2019	CHF 18'123.06

3 Domaines et bâtiments

3.1 Forêts

3.1.1 Groupement forestier

Les comptes de l'année 2019 bouclent avec un excédent de produits de CHF 99.77. Après adoption des comptes par le comité, le bénéfice est viré au capital dont le solde est de CHF 206'881.87 au 1^{er} janvier 2020.

Les comptes sont scindés en 3 parties :

- administration
- exploitation des forêts
- plaquettes forestières du Jorat.

➤ Administration

Ce poste englobe les charges générales d'administration qui sont réparties selon la clé de répartition statutaire, soit moitié selon la surface, moitié selon les heures du garde, hormis les prestations pour la gestion du personnel forestier de Jorat-Menthue qui sont calculées selon le prix de revient horaire et facturées à cette commune de manière effective. Le total des coûts atteint CHF 188'676.28. La participation nette à charge des membres est de CHF 118'811.55, une fois déduite la contribution de l'Etat aux tâches REMUN de CHF 59'847.-, plus une participation RPT < appui aux forêts privées > de CHF 8'400.- et divers remboursements.

Les prévisions budgétaires sont respectées, mais nous pouvons apporter les commentaires suivants :

- Il a été versé au garde forestier une gratification de remerciement suite à la charge supplémentaire de travail 2018, une prestation pour remplacement de notre garde lors de ses vacances, une participation à JUTAVAQ pour l'implication de notre garde au projet PNP. La diminution de la participation de l'Etat aux tâches REMUN est liée à la diminution de notre possibilité d'exploitation. Ce montant est légèrement compensé par une participation supplémentaire de l'Etat pour les travaux effectués pour les privés sous convention.

➤ Exploitation des forêts

La partie « Exploitation forêts » touche les propriétaires forestiers gérés en pot commun. La présentation comptable permet d'analyser le résultat des différents centres des coûts. Ce poste laisse globalement apparaître un surplus de produits de CHF 99.81 sur un total de CHF 1'028'521.16, après participation demandée aux communes de CHF 181'381.50.- (CHF 204.50.-/ha).

Des subventions sont enregistrées dans les domaines suivants :



➤ Subventions soins aux jeunes peuplements	158'812.50
➤ Subventions dégâts aux forêts comprenant extourne CHF. 55'000.- des subventions 2018	88'542.30
➤ Subventions entretien forêts de protection	94'750.00
➤ Subvention « gibier »	15'450.00
➤ Subventions projets de biodiversité	<u>71'840.00</u>
Total	CHF 429'394.80

Concernant la gestion de nos forêts, notre garde forestier mentionne dans son rapport qu'au début de l'année 2019, les forêts ont été impactées par plusieurs coups de vent ou de bise. Les bois étant relativement faibles par endroits, suite aux attaques répétées de scolytes depuis plusieurs années, les peuplements ont parfois de la peine à résister à ces effets naturels.

Les conditions d'exploitation restent onéreuses pour ce type d'intervention. Selon la loi forestière suisse et vaudoise, les propriétaires ont l'obligation légale d'exploiter les bois attaqués par les insectes. Les travaux d'exploitation sont subventionnés à hauteur de 70%, selon une grille forfaitaire peu adaptée à la réalité du plateau suisse et des conditions de travail relatives à la situation économique régionale. Les 30% de perte sont totalement à la charge du propriétaire public. A noter que pour les propriétaires privés, la perte est totalement prise en charge par les subventions. Donc le résultat est équilibré.

Dans le cadre de la gestion du groupement forestier de la Menthue, nous recherchons des solutions d'exploitation rationnelles et performantes, avec les entreprises forestières formatrices locales, accompagnées par l'équipe forestière de Jorat-Menthue.

110 ha de forêts privées sont toujours en gestion sous forme de convention par le groupement forestier, en 2019 ; 2'500 m³ de bois ont été exploités

Soins sylvicoles :

Les soins sylvicoles minimum modérés et proches de la nature ont été assurés durant l'année 2019, sur une surface d'environ 16 hectares. Les moyens financiers de la part du canton et de la confédération permettent d'assurer le suivi minimum, pour éduquer et modéliser les forêts pour le futur. Le principe établi depuis plusieurs années est maintenu, soit sauf cas particuliers (ronces), les plantations ne sont pas fauchées, pour garder un maximum de fraîcheur, d'humidité au sol et pour éviter une déshydratation des plants. Le principe de ne pas faucher permet aussi d'éviter de nombreux dégâts causés par le gibier. Le suivi éducatif de l'arboretum de Dommartin se déroule de manière cohérente et souple.

Projet biodiversité :

Les projets « biodiversité reboisement chêne » continuent sur les surfaces forestières du groupement qui le permettent. Il a été aussi mis en place une série de structures composées de tas de cailloux ou de branches pour favoriser l'habitat du lézard agile et de l'hermine, ceci avec le concours de propriétaires privés, les communes et le groupement forestier.

2,5 hectares ont été reboisés. 850 plants ont pris racine dans les forêts de Montilliez, soit pour Dommartin au Bois de Chavannes, pour Sugnens à Cergnat, au Fauvez et Bois Dessus, et pour Poliez-le-Grand à Haut-les-Bois.

Le chêne trouve une place importante dans la politique de reboisement futur, si les conditions de station le permettent. La confédération et les cantons financent en grande partie la réintroduction de cette essence au même titre que des essences rares de qualité (merisier, tilleul, orme, érable). Le mélèze est également introduit : c'est une essence dite « plastique » qui supporte et a une grande faculté d'adaptation aux changements climatiques (tout comme le douglas).



Participation des communes :

Le comité a décidé de demander aux communes une participation permettant de couvrir l'excédent de charges, ce afin de ne pas affaiblir le fonds de roulement. Cette politique sera dans la mesure du possible maintenue pour les années futures. La part évaluée à CHF 110.- par hectare lors du budget est finalement de CHF 204.-/ha. Le dépassement est dû à la problématique de la météo et des scolytes.

➤ **Plaquettes forestières du Jorat**

Le loyer pour le dépôt à plaquettes à Poliez-Pittet est refacturé à l'entreprise Schmuki.

3.1.2 Les forêts de Montilliez en quelques chiffres

817.00m ³	Chablis et bois résineux d'industrie résultant de : - foyers de bostryche - casse suite aux intempéries	Total de 101 heures de travail du garde-forestier
----------------------	---	---

2019 a vu le projet PNP passer en main lausannoise ; cependant notre commune, de par sa parcelle forestière de 7 ha sise sur la commune de Froideville, reste entièrement impliquée dans la création du Parc Périurbain du Jorat ; le dossier évolue et nous restons informés de l'avancement.



CANDIDAT
PARC NATUREL
PÉRIURBAIN



JORAT
UNE TERRE À VIVRE AU QUOTIDIEN

La mise de bois 2019 a rencontré l'intérêt d'une bonne dizaine de personnes ; il n'y a plus de mise sur pied, seuls les moules et les tas sont misés. La vente de cette journée se monte à CHF 6'258.-, y compris la vente des sapins de Noël.

3.2. Pâturage de Sugnens

3.2.1. Pâturage

Durant l'estivage 2019, pas de changement notable à signaler par rapport au bétail sur le site, soit génisses et vaches allaitantes, arrivées dès début mai.

La saison 2019 s'est généralement bien passée ; la météo a été favorable au pâturage avec abondance d'herbe qui a bien profité au bétail.

3.3. Bâtiments

3.3.1. Temple de Dommartin

Dans sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal accorde un crédit de CHF 252'000.- pour des travaux d'assainissement thermique du temple, à prélever sur le fonds de réserve « Réfection du Temple » alimenté aux deux tiers par la commune de Montilliez et à raison d'un tiers par la commune de Jorat-Menthue.

Le temple disposera à l'avenir de sa propre installation de chauffage avec une nouvelle chaudière à gaz ; l'amélioration thermique du bâtiment se fait par l'isolation du plafond de la nef et du chœur depuis le plancher du galetas ; les travaux débutent en octobre.

3.3.2. Ancien Collège de Dommartin

Le plan financier et le programme des travaux ont été effectués par M. Sermet du bureau d'architecture Sermet Gross. Début octobre, la mise à l'enquête relative à la transformation de ce bâtiment pour la création de trois logements a suscité une opposition que la Municipalité a levée. Les travaux commencent en mars 2020.

3.3.3. Collège de Poliez-le-Grand

Imposée par les nouvelles normes ECA, la mise en conformité du plan d'évacuation en cas d'incendie de ce bâtiment public implique, en préambule, d'établir un relevé géométrique des étages et des locaux à équiper. Afin d'optimiser le dossier technique de ce vénérable bâtiment, la Municipalité a décidé de compléter ce relevé par l'établissement de plans numériques informatisés de l'ensemble de l'édifice, pour un montant de CHF 23'728.-.

4 Travaux

4.1 Routes – Entretien

Hormis l'entretien courant de nos routes et chemins, et fort de l'état du revêtement de la chaussée de la route de Moudon et de Sugnens à Poliez-le-Grand, la Municipalité, à la suite de l'accord du Conseil communal, a effectué une réfection intégrale des tronçons décrits en rouge ci-dessous. Un revêtement bitumineux de type MR VD-8 a été posé afin d'augmenter l'absorption phonique du déplacement des véhicules.



Légende : En rouge, tronçons de routes à Poliez-le-Grand ayant subi une réfection



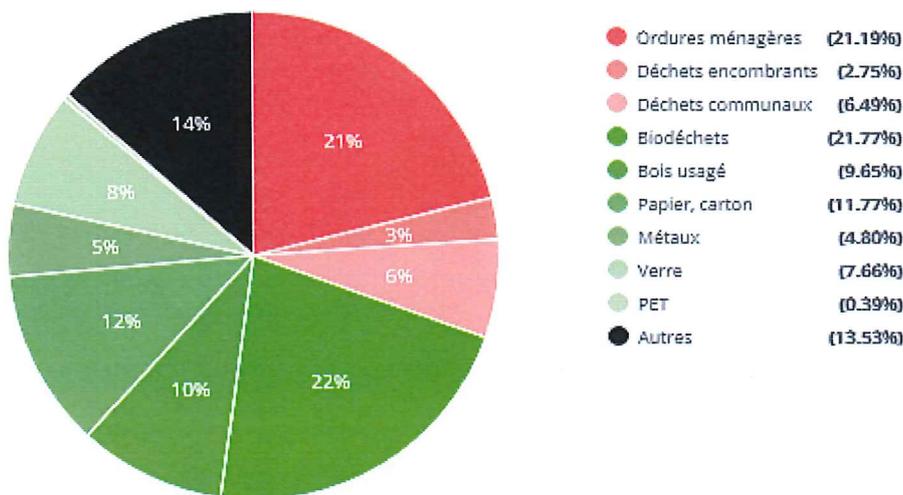
4.2. Cimetières

Le columbarium de Poliez-le-Grand a été agrandi de 10 cases pour répondre au besoin grandissant de ce mode de sépulture.



4.3 Ordures + déchets communaux

2019 répartition des déchets en %

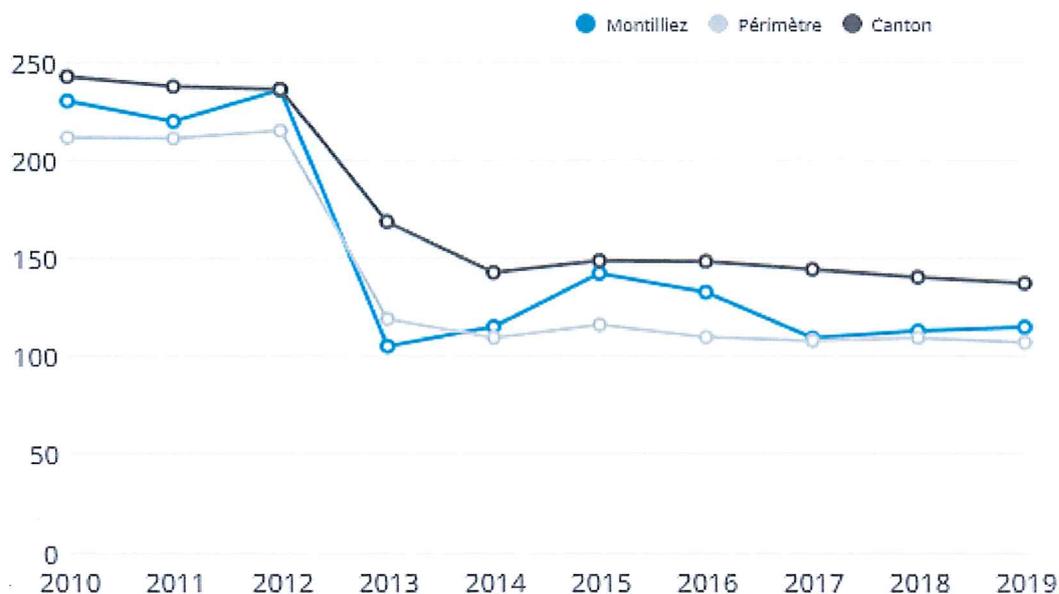


Taux de collecte séparée : 66 %

Evolution de 2010 à 2019

	Année	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
		Population	1'819	1'781	1'731	1'698	1'656	1'635	1'587	1'546	1'528
▼ Ordures ménagères [t]		208.91	201.04	189.16	225.14	235.53	187.98	166.74	364.36	335.60	331.80
Commune [kg/hab]		114.8	112.9	109.3	132.6	142.2	115.0	105.1	235.7	219.6	230.1
Périmètre [kg/hab]		107.0	109.4	107.9	109.6	116.0	109.3	118.9	215.0	210.9	211.4
Canton [kg/hab]		137.2	140.2	144.2	148.2	148.6	142.6	168.5	236.0	237.5	242.5
▶ Déchets encombrants [t]		27.12	29.27	31.92	25.36	28.34	28.11	25.01	30.57	27.20	25.10
▶ Déchets communaux [t]		64.01	63.96	59.32	0.00	-	-	-	-	-	-
▶ Biodéchets [t]		214.58	174.78	154.78	165.87	111.06	81.90	236.10	183.90	124.80	83.50
▶ Bois usagé [t]		95.13	124.20	147.41	130.38	113.56	111.68	105.20	190.58	87.70	75.90
▶ Papier, carton [t]		115.98	103.34	114.66	96.97	118.99	104.35	113.49	87.74	90.10	96.40
▶ Métaux [t]		47.31	37.81	62.22	59.58	37.73	38.41	22.33	15.21	2.60	36.70
▶ Verre [t]		75.50	81.52	74.79	78.76	71.44	78.25	72.72	72.53	73.30	75.10
▶ PET [t]		3.85	4.58	0.00	0.00	4.96	4.96	5.50	5.12	5.00	4.50
▶ Plastiques (Hors PET) [t]		15.06	16.14	0.47	8.24	6.92	8.90	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Déchets spéciaux [t]		4.20	4.20	4.30	3.58	4.96	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
▶ Huiles [litres]		4'087.50	2'660.00	2'790.00	3'300.00	3'300.00	2'850.00	3'310.00	2'250.00	1'900.00	3'071.25

Evolution de 2010 à 2019 – tonnage ordures ménagères par habitant et par année



Par rapport à 2018, on remarque une augmentation de 1,9 kg par habitant, mais on reste toutefois au-dessous de la moyenne cantonale qui est à 137,2 kg/habitant/année.

A la déchèterie du Fauvez, nous avons aménagé une place pour la benne de plastiques et installé une plateforme d'accès.



4.4 Réseau d'égouts et épuration

Des réparations et de l'entretien ont été exécutés sur le réseau EC dans divers endroits de la commune. Des curages de conduites ont été réalisés sur certains tronçons, ce qui nous a permis de cibler quelques secteurs d'entretien. Les canalisations se trouvant dans les parties de routes qui ont été entretenues ont été contrôlées et remises en état.

La régionalisation de l'épuration région Echallens – Talent, qui concerne pour rappel les communes de Bottens Cugy, Fey, Goumoens, Montilliez, Morrens, Oulens-sur-Echallens, Villars-le-Terroir et Echallens, a progressé dans sa réflexion quant à l'étude de cette nouvelle Step régionale. Des projets de statuts ont été transmis fin 2019 aux communes ; une commission ad hoc est nommée afin de statuer sur lesdits statuts à valider par les communes en 2020. Le COPIL pour sa part continue l'étude complète du projet. Une visite de la STEP d'Echallens a été très appréciée par les participants. Des séances d'informations sur l'avancement de l'étude de faisabilité sont prévues et les communes seront averties en temps voulu. La STEP de l'AECM, qui épure les eaux de Naz et Dommartin, n'est pour le moment pas concernée par une régionalisation du fait que le rejet des eaux traitées va en direction de la Menthue et non du Talent.

4.5 Eclairage public

Le contrat de prestations avec la Romande Energie fonctionne bien ; la Municipalité se permet de vous rappeler que si vous constatez la panne d'un candélabre, il y a lieu d'avertir le municipal en charge, ou le greffe municipal, qui transmettra l'information pour y remédier.



En 2018 la Municipalité a décidé, suite à un projet de subvention cantonale, d'étudier le passage au LED de l'éclairage public ; les travaux pour Naz, Sugnens et Dommartin sont terminés ; une partie des travaux à Poliez-le-Grand a pu être réalisée par rapport au montant à disposition pour le premier mandat ; la suite sera exécutée en 2020.

4.6 Aménagement du territoire

La notification validant l'entrée en vigueur de la zone réservée est transmise par le SDT le 28 janvier 2019. Cette confirmation nous permet, en collaboration avec notre géomètre urbaniste, d'effectuer les modifications d'affectation concernant les terrains retranchés des droits à bâtir dans nos quatre villages.

Ce projet de modification est présenté à la Municipalité et à la commission d'urbanisme pour approbation. Le dossier est envoyé au SDT le 8 juillet 2019 pour examen préliminaire. La réponse du département nous parvient le 20 novembre 2019 et ne constate aucun conflit entre les contraintes identifiées et les objectifs du projet ; néanmoins il nous invite à différentes phases de coordination pour débattre des thématiques avec les services concernés en février-mars 2020.

5 Instruction publique et cultes

5.1 ASIRE

5.1.1 Codir

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux municipalités, afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Afin d'assurer la mission ci-dessus, le Comité de direction a siégé 23 fois, a participé à 4 Conseils intercommunaux et a proposé 10 préavis qui ont tous été acceptés.

5.1.2 Bâtiments

Au 1^{er} janvier 2014, le périmètre de l'ASIRE comptait 35 sites scolaires différents. Ce nombre se montait à 29 au 31.12.2015, 25 en 2016, 23 en 2017, 21 en 2018 et 21 en 2019, conformément à ce qui est planifié dans la Vision2020.

5.1.3 Population et élèves

Entre 2018 et 2019, nous avons constaté sur le périmètre de l'ASIRE une augmentation de la population de 502 habitants (+ 1.81 %) et de 102 élèves (+ 2.70 %).

Le coût par habitant a augmenté de CHF 29.30 (+ 5.31 %) et le coût par élève de CHF 178.31 (+ 4.40 %).

Grâce à la bonne gestion et malgré les nombreux investissements, le coût de l'élève a évolué de la manière suivante :



Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
CHF 4'070.09	CHF 4'008.01	CHF 3'990.20	CHF 4'051.64	CHF 4'229.95

Le nombre d'élèves total dans le périmètre de l'ASIRE est de 3'886.

Le rapport de gestion complet de l'ASIRE est à disposition sur le site www.asire.ch

5.2 Cultes

5.2.1 Gestion des organistes

Les Communes de Bottens, Jorat-Menthue, Montilliez et Poliez-Pittet ont formalisé les relations contractuelles entre lesdites communes et les organistes œuvrant pour la Paroisse de la Haute-Menthue. A cet effet, les quatre communes ont édité un cahier des charges, défini la collocation de chaque organiste et établi une convention de prestations entre la Commune de Montilliez et chaque organiste œuvrant pour la Paroisse de la Haute-Menthue. La commune de Montilliez est responsable de la gestion administrative des organistes et est également la commune boursière. Nos frais liés à la gestion administrative des organistes sont facturés aux trois autres communes selon une clé de répartition. Cette nouvelle organisation est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

6 Police

6.1 Corps de police

En 2019, 102 événements ont concerné notre commune ; en voici un aperçu :

Animaux	17	↑	Véhicule suspect	2	↑
Accidents de circulation avec animal	12	↑	Vols par effraction	3	↓
Dommages à la propriété	1	↓	Vols véhicules	3	↓
Accidents de circulation entre véhicules	11	↑	Trouble de la Tranquillité/Nuisance	4	↓

Les statistiques concernant le district et le canton peuvent être consultées sur le site <http://www.vd.ch/autorites/departements/dis/police-cantonale/statistiques/>

Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la gendarmerie dans nos villages au moyen de radars et nous constatons que les résultats sont plutôt et toujours satisfaisants :

Poliez-le-Grand route de Bottens	01.02.2019 15h15 à 16h50	255 véhicules contrôlés	1 dénonciation	Montilliez : 0.39 % canton : 2.84 %
Poliez-le-Grand route de Moudon	06.03.2019 10h25 à 11h40	113 véhicules contrôlés	6 dénonciations	Montilliez : 5.31 % canton : 3.12 %
Poliez-le-Grand	17.09.2019 6h35 à 08h15	230 véhicules contrôlés	2 dénonciations	Montilliez : 0.56 % canton : 2.34 %
Poliez-le-Grand route de Bottens	04.11.2019 13h55 à 15h30	261 véhicules dénoncés	11 dénonciations	Montilliez : 4.21 % Canton : 3.23 %



6.2 Défense contre l'incendie

Belle réussite des démonstrations lors de l'ouverture de toutes les casernes le soir du 30 et toute la journée du samedi 31 août, pour marquer les 150 ans de la FSSP.

Au mois de septembre, lors de l'incendie à Vuarrens, certains intervenants ont passé plus de 20 heures sur place, entre samedi et dimanche. Les sapeurs de plusieurs DAP et de l'école de Formation ont également œuvré de longues heures afin d'épauler le DPS. L'engagement de chacun a permis de sauver tous les bâtiments attenants au sinistre.

Le recrutement a été satisfaisant, mais demeure encore un peu faible. Il y a 31 recrues pour 2020

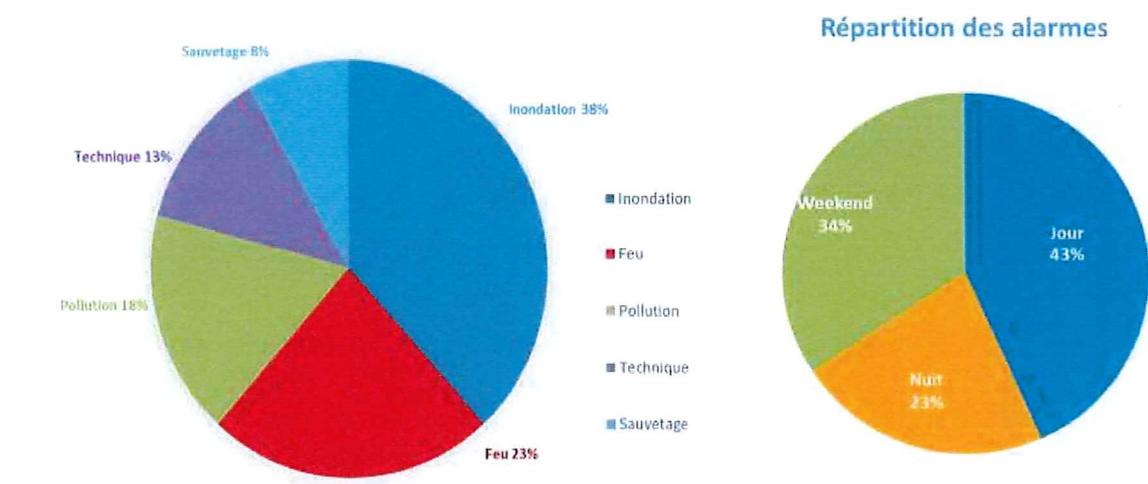
Les 3 véhicules multitâches fournis par l'ECA pour les DAP d'Etagnières, Jorat Menthue et **Montilliez**, ont subi des adaptations par l'ECA au niveau du matériel embarqué, avec une dotation d'aspirateur, pompe à immersion, génératrice, et de petit barrage rapide.



Durant l'année, les JSP ont effectué 10 exercices et participé au championnat suisse, en obtenant une 10^{ème} place sur 32.

2019 c'est 20 interventions dont 14 hors secteur ; 24 interventions auront nécessité des renforts externes.

CHF 26.29 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui a subi une légère hausse mais reste globalement contenu (contre CHF 25.98 en 2018).



6.3 Protection civile du Gros-de-Vaud – « les Castors »

Pour suivre la PCI du Gros-de-Vaud tout au long de l'année, reportages, photos, vidéos, et autres publications sont à voir sur les réseaux sociaux Facebook et chaîne Youtube, ainsi que sur le site internet www.pci-gdv.ch.



2019 c'est la première année avec la réorganisation de l'ORPC.

Les quatre nouvelles compagnies sont identiques et comprennent le même programme de travail.

Le nombre total de jours de service est stable mais le nombre d'interventions a sensiblement augmenté et passé à 5.

2019 fut une bonne année dans la logistique puisque pas mal de matériel a été fourni à l'ORPC du Gros-de-Vaud.



Le 6 août, lors du feu de la toiture du casino de Boulens qui venait de prendre la foudre, quinze membres de la FIR se sont réparti les tâches de ravitaillement des forces d'intervention du SDIS.



En septembre, toujours en toiture, mais du côté de Sottens, l'ORPC a offert une aide spontanée aux pompiers qui luttèrent depuis bien des heures pour un incendie assez rapidement transformé en feu d'habitation complète.

CHF 22.37 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en légère baisse et reste globalement contenu (2018 : CHF 22.59).

7 Sécurité sociale

7.1 EFAJE

(Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs)

La volonté est de contenir au maximum les coûts pour les communes ; rappelons que l'augmentation de la consommation découle des besoins effectifs des familles, le développement de l'EFAJE étant proportionnel à celui de la région. Afin de répondre au mieux à la demande de nos habitants ainsi qu'aux obligations d'accueil imposées par la loi (LAJE), l'EFAJE a mis en place une centralisation de la gestion des demandes d'accueil en milieu familial.

L'EFAJE nous livre les chiffres suivants, correspondant aux heures utilisées pour les quatre villages de Montilliez :

Accueil familial de jour :

Coûts réels et théoriques	
Pour une heure de prise en charge :	11,06
Part de l'heure facturée aux parents :	6,91
Part de l'heure FAJE, OFAS et divers :	1,04
Part de l'heure facturée aux communes :	3,11

Heures consommées 2017 : 31576 2018 : 27301 2019 : 24068



Structures Préscolaires :

Coûts réels et théoriques	
Pour une heure de prise en charge :	17,48
Part de l'heure facturée aux parents :	7,52
Part de l'heure FAJE, OFAS et divers : ⁽¹⁾	4,21
Part de l'heure facturée aux communes :	5,75

Heures consommées 2017 : 31217 2018 : 29926 2019 : 29810

Structures Parascolaires :

Coûts réels et théoriques	
Pour une heure de prise en charge :	17,70
Part de l'heure facturée aux parents :	8,43
Part de l'heure FAJE, OFAS et divers : ⁽¹⁾	3,58
Part de l'heure facturée aux communes :	5,68

Heures consommées 2017 : 1882 2018 : 3669 2019 : 8402

Rappel : le nombre d'enfants n'est pas significatif des heures consommées par an.

Part Communale en CHF par habitant	8.50	Administration générale
Part Communale en CHF coût/horaire	3.11	Accueil familial de jour
Part Communale en CHF coût/horaire	5.75	Accueil préscolaire
Part Communale en CHF coût/horaire	5.68	Accueil parascolaire

7.2 ARASPE

(Association Régionale de l'Action Sociale Prilly – Echallens)

L'appui social s'adresse à toute personne en difficulté (art. 25 LASV) domiciliée ou en séjour dans le canton et qui dispose d'un titre de séjour valable ou en cours de renouvellement, à l'exception des personnes visées par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (art.4 LASV et 1^{er} al. 2 RLASV). L'appui social est alloué en priorité aux bénéficiaires du RI.

La personne bénéficiaire du RI doit faire tout son possible pour retrouver son autonomie financière et socioprofessionnelle (art 40 LASV). Elle doit collaborer avec le CSR. Un défaut de collaboration entraîne des sanctions.

L'appui social est une aide personnalisée qui comprend l'activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil. Il peut prendre également la forme d'intervention en faveur des personnes concernées auprès d'autres organismes, dans le but notamment de prévenir le recours au RI. L'appui social peut comprendre des prestations sous forme de mesures d'insertion sociale ou professionnelle.

Les mesures d'insertion sociale (MIS) sont destinées aux bénéficiaires du RI qui ne peuvent être, dans un premier temps, adressées à l'Office régional de placement (ORP). Ces mesures, visant à recouvrer l'autonomie sociale et financière, offrent un accompagnement permettant de :

- Accéder à une formation,
- Se remettre en activité,
- Développer des compétences,
- Faciliter l'accès aux entreprises dans le cadre de stages.

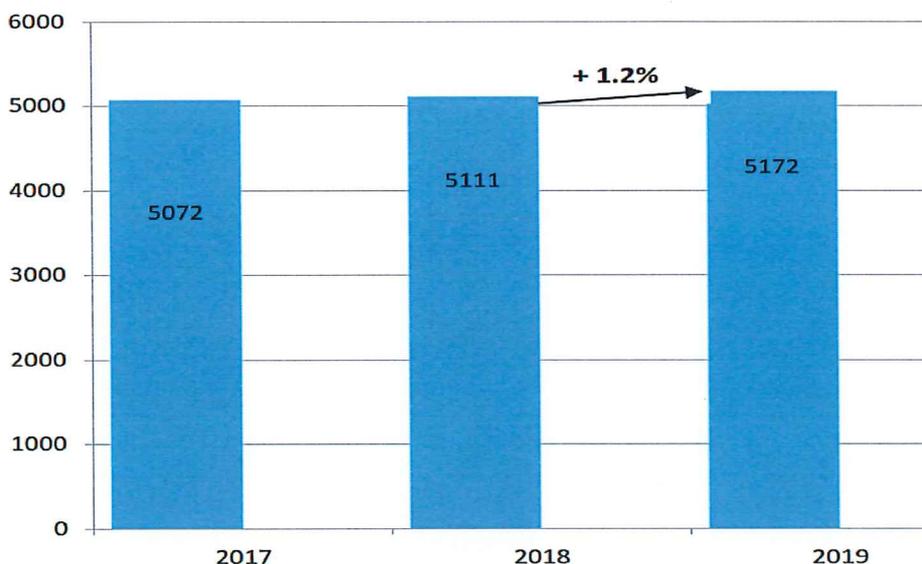


Suite à la pandémie du Coronavirus nous n'avons pas eu d'information sur l'activité 2019 qui ne sera disponible que dès le mois de septembre sur le site <http://www.araspe.ch>

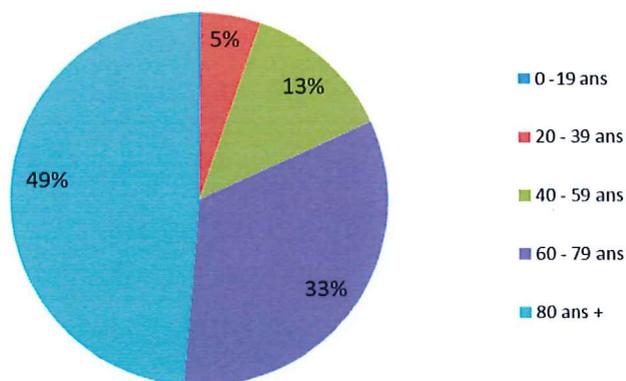
7.3 APROMAD

(Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

Evolution du nombre annuel de clients de 2017 à 2019



Répartition des clients par classe d'âge

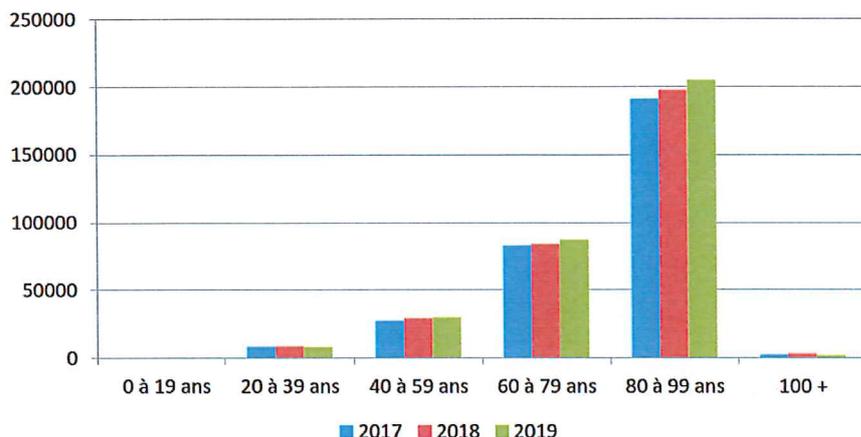


Durant 2019, plusieurs actions tendent vers le développement de cette coordination, notamment la participation active de l'APROMAD à la mise en place d'une expérience pilote de mise à disposition d'une équipe d'infirmières dédiée à la réponse à l'urgence, ceci afin de favoriser le maintien des personnes en situation d'urgence dans leur lieu de vie.

Une autre contribution de l'APROMAD à cette collaboration en réseau est la réflexion menée de concert avec le CHUV et les trois Associations/Fondations de la Région centre afin de garantir aux patients un retour à domicile réussi.



Evolution de la répartition des heures prestées par classe d'âge de 2017 à 2019



Offre destinée aux proches aidants

Une offre de soutien destinée aux proches aidants a démarré en mars 2019 dans l'ensemble des CMS de l'APROMAD et dans le service des soins pédiatriques à domicile. Cette offre implémentée dans l'ensemble du canton propose aux proches aidants une évaluation et un accompagnement spécifiques.

7.4. AVASAD

(Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

Arrêt du financement des communes à fin 2019 et reprise par le Canton dès 2020 : conformément à l'accord conclu en 2018 entre l'État de Vaud et les communes, 2019 aura été la dernière année où les communes vaudoises ont participé directement au financement public de l'AVASAD (73,5 millions de francs ; 19%) en plus du soutien du Canton (175,6 millions ; 45%).

- 1 association cantonale de droit public
- 7 entités régionales
- 49 centres médico-sociaux (CMS) répartis sur tout le canton
- 1 unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS)
- 4 services transversaux.

7 jours sur 7 - 24 heures sur 24
Partout dans le canton
Équité de traitement
Équipes pluridisciplinaires / spécialisations
50 ans d'expérience



Le nombre moyen de client/es mensuel/les des CMS vaudois a connu une légère augmentation en 2019 (+ 0,4%). Les femmes sont toujours les plus nombreuses à bénéficier des prestations des CMS (65,9%), de même que les personnes âgées de 80 ans et plus (50,1%).

Comme en 2018, on constate une tendance à l'augmentation des prestations de soins infirmiers et « autres prestations », mais à la baisse des prestations de soins de base et d'aide à domicile. Au final, le nombre d'heures global consacrées aux principales prestations d'aide et de soins à domicile a été très stable en 2019 (- 0,1%).



En 2019, l'AVASAD a mis à disposition de ses partenaires habilités une application sécurisée permettant la visualisation des données du dossier client dans le cadre de la réponse à l'urgence. Une application pour la gestion des transports des personnes à mobilité réduite ainsi qu'une autre pour l'échange d'informations «LiMA» entre CMS et pharmacies ont également été développées.

Élargissement de la prestation proches aidant/es à l'ensemble de la population

À l'automne 2019, pour répondre aux préoccupations de l'ensemble de la population et conformément à sa mission publique, l'offre de soutien s'est ouverte à tous et toutes les proches aidant/es du canton de Vaud, qu'ils/elles accompagnent une personne connue ou non des CMS. Elle s'est aussi étendue aux proches aidant/es d'enfants atteints dans leur santé.

L'offre de soutien aux proches aidant/es a par ailleurs été complétée par le dispositif de la carte d'urgence.





7.5 Bibliothèque régionale Echallens

C'est :

- 16 communes partenaires qui paient annuellement
- une contribution de CHF 2.50/habitant
- 26'805 ouvrages disponibles
- 54420 prêts pour 37349 enfants, 7744 adultes et 9327 prêts scolaires
- 9 ½ h par semaine d'ouverture publique
- des animations ponctuelles pour la jeunesse une fois par mois
- des abonnements attractifs :

Jeunes (0-18 ans) :	gratuit
Adultes :	CHF 40.-/an



<http://www.bibliotheque-echallens.ch>

2115 prêts de plus qu'en 2018

7.6 Défibrillateurs

Rappel des emplacements des 4 armoires avec défibrillateurs, une dans chaque village :

Poliez-le-Grand



Dommartin



Naz



Sugnens



8 Services industriels - Service des eaux

Tous les villages de Montilliez sont raccordés aux associations respectives, soit AIAE et AIEHJ.

- L'AIEHJ (Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat) approvisionne en eau le village de Dommartin et vend de l'eau à l'AIAE. La production annuelle 2019 des sources représente 621'484 m³, soit 4'837 m³ de plus qu'en 2018.
- L'AIAE (Association intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs) fournit de l'eau à Naz, Sugnens et Poliez-le-Grand ; l'eau gérée en 2019 représente 1'288'530 m³ répartis par une production des sources de 503'175 m³, achat à Eau Lausanne de 498'069 m³ et à l'AIEHJ de 287'286 m³. L'AIAE assure le besoin en eau pour environ 15'400 habitants.



Comme vous pouvez le constater, les besoins en eau sont toujours aussi importants. Les associations en sont pleinement conscientes est c'est pour cela qu'un gros travail de recherche et d'amélioration, soit des captages et améliorations des captages existants, soit des liaisons intercommunales, sont étudiés en permanence. 2019 n'a pas engendré pour la commune de grosse surprise sur le réseau communal. Cependant une norme européenne risque de compliquer la production des sources de nos deux associations ; pour les prochaines analyses, une valeur de substance va changer : en effet il s'agit du Chlorothalonil et surtout de trois de ses métabolites (on entend par métabolite : composé stable issu de la transformation biochimique d'une molécule initiale par le métabolisme) ; plus les molécules passent de temps dans le terrain pour atteindre la zone de source, plus les métabolites se développent. Le changement de cette norme, qui devient selon les exigences « pertinente » va certainement affecter les analyses de nos eaux de source. Des explications plus précises seront transmises en 2020 avec certainement des conséquences quant à nos captages d'eau de source. Cependant, il faut souligner que le Chlorothalonil a toujours été analysé, mais que cette norme, en devenant pertinente, se divise par 10, ce qui impacte le résultat d'analyse. Notre eau de boisson n'a pas changé.

Encore un petit rappel :

- l'AIEHJ regroupe les communes d'Hermenches, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Montilliez et Rossenges,
- l'AIAE regroupe les communes d'Echallens, Corcelles-Chavornay, Villars-le-Terroir, Oulens, St-Barthélemy, Pailly, Oppens, Montilliez, Vuarrens, Penthérez, Goumoens, Fey et Montilliez.

Les résultats d'analyses sont affichés au pilier public et disponibles sur le site internet communal.

9 Conclusion

L'année 2019 s'est déroulée à la satisfaction de la Municipalité qui s'est efforcée de gérer le ménage communal d'une manière rigoureuse, en respectant le budget, et en veillant en permanence au maintien du bien-être de notre collectivité.

En 2020 la Municipalité s'est fixé les priorités suivantes :

- Réfection de la route Neuve à Dommartin ;
- Création d'une route d'accès au Pâturage ;
- Transformation de l'ancien collège de Dommartin (3 logements) ;
- Finalisation de l'assainissement thermique au Temple de Dommartin ;
- Travaux de mise en conformité / plan d'évacuation en cas d'incendie au collège de Poliez-le-Grand ;
- Continuité des travaux préparatoires pour le PGA de Montilliez ;
- Mise à jour des baux à ferme pour les agriculteurs des 4 villages ;
- Redistribution des terrains agricoles à Dommartin ;
- Finalisation du réseau d'éclairage public à Montilliez ;
- Avancement de l'étude pour la régionalisation des STEP et ses statuts ;
- Etude du projet pour la renaturation du Botterel ;



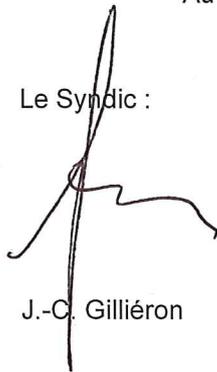
- Liaison en eau potable et épuration à la ferme des Novalles à Poliez-le-Grand ;
- Suivi, avec les associations de distribution d'eau, de la problématique du Chlorothalonil ;
- Aménagement d'un coin détente-amusement au chemin du Collège à Naz.

Pour y parvenir, la Municipalité compte sur le soutien du Conseil communal qu'elle remercie pour la confiance témoignée tout au long de l'année.

L'exécutif remercie également toutes les personnes qui, selon leurs disponibilités et compétences, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



J.-C. Gilliéron



La Secrétaire :



M. Pahud